

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2016

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Thimoté Deprele, M. Patrick Favre, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Absents : Catherine Cinquin (*pouvoir à Jany Cancela*), Anne-Marie Fuet.

Secrétaire de séance : Valérie Matray

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2016

Deux remarques sont faites :

Pour la commission école, il a été écrit « le tarif pour la commune », alors que c'est « le tarif pour les parents ».

Pour la partie sur le Système d'information Géographique, il a été noté « des éléments complémentaires ont été demandés aux services de la CCSB » alors qu'il a été dit « le coût du passage standard en numérisation sera demandé ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2016.

Informations

Monsieur le Maire :

- Donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association Sarmen Team Racing pour les essais qui ont eu lieu le 13 février.
- Donne lecture d'un courrier du Club Lou Gras Mottes Génération Mouvement concernant le local rangement dans la salle des fêtes.
- Donne lecture d'un courrier de la CCSB annonçant le passage du Paris-Nice sur la commune. Le mercredi 9 mars à Saint Vincent entre 16h26 et 16h46, le jeudi 10 mars passage dans le village entre 12h19 et 12h21. Il précise que des flyers seront à distribuer dans les boîtes aux lettres. Les communes traversées sont sollicitées pour décorer leur village sur le thème « autour du vélo ».
- Informe le conseil que le Bourgmestre de Namur sera absent lors de la Fête des Crus. Un courrier d'invitation sera prochainement envoyé à l'Echevine, son adjointe. Une invitation officielle a été envoyée à M. Gérard Colomb, il devrait être présent la journée du samedi.

Urbanisme :

Déclaration d'intention d'aliéner

Sans objet.

Lecture des courriers sollicitant un changement de destination

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, donne lecture des courriers reçus demandant des changements de destination :

- M. et Mme Daniel DEPREELE pour le bâtiment AE 113 situé lieu-dit « Vernus ».
- M. et Mme René MARTIN pour les parcelles AE 510 situé lieu-dit « Les Forchets » et AE 496 situé lieu-dit « Vernus ».

CCSB : Système d'Information Géographique : convention de mise à disposition du service webSIG entre la CCSB et les communes membres

Françoise Coquillion explique au conseil municipal que la CCSB met à disposition des communes un accès à l'application WebVille Server. La Communauté de communes est administrateur de l'application et les communes en sont les utilisateurs.

La CCSB réalisera les intégrations de données métiers (liste non exhaustive) :

- Documents d'urbanisme : carte communale, PLU, ...
- Réseaux humides : eau potable, assainissement, ...
- Réseaux secs : ERDF, éclairage public, télécommunications, ...
- Vue aérienne
- ...

Le coût du service à charge de la CCSB

L'utilisation du SIG, sa maintenance et l'intégration des données listées à l'article 2 sont à la charge de l'intercommunalité.

Le coût du service à charge des communes pour l'intégration

Pour l'intégration du POS numérisé, la commune ne devra rien payer.

La mise à jour des données d'urbanisme, le passage au standard de numérisation CNIG seront obligatoirement réalisés par la CCSB et à la charge des communes.

Les demandes particulières émises par les communes à titre individuel et ne présentant pas un intérêt communautaire, seront étudiées par le Comité technique et seront à la charge des communes à l'initiative de la demande.

La méthode de travail proposée :

Un comité technique auquel les communes seront associées, se réunira 2 à 3 fois par an afin de valider un plan d'intégration et de mise à jour des données. L'objectif sera de définir et de valider les priorités des intégrations en fonction du budget alloué au SIG.

Il s'agira aussi d'échanger sur les orientations du SIG : recensement des besoins, faisabilité, opportunité....

La durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec la CCSB d'une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an, charge Monsieur le Maire de signer la convention, dit que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2016 et suivants.

Finances

Approbation du Compte Administratif 2015

Distribution aux conseillers des documents officiels du compte administratif 2015 et des résultats du compte de gestion 2015 du Trésor Public. Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2015, qui dégage un excédent de fonctionnement de 152 023,01 € et un excédent d'investissement de 86 807,11 €, soit un excédent cumulé de 238 830,12 €. Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015.

Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur et dont la comptabilité est identique à la comptabilité communale.

Affectation de résultat

Sujet reporté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Voirie : programme 2016

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie, présente au conseil municipal le programme 2016 pour les travaux de voirie. La proposition est la suivante :

- VC 8, 132 et 201 Les Fûts : 31 679,52 € TTC
- VC 1 Vernus : 3 983,35 € TTC
- VC 13 La Haute Plaigne : 8 126 ,88 € TTC
- VC 123 et 124 Les Forchets : 7 142,11 € TTC
- VC 212 Ponchon les Braves : 18 005,39 € TTC
- VC 113 La Tour Bourdon : 6 570 ,95 € TTC
- Divers voies communales, reprofilage et enduit PATA : 14 656,82 € TTC

Soit un total de 90 165,02 € TTC. Les crédits voirie pour 2016 sont de 96 655 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la programmation de ces travaux.

Brigade verte 2016

Patrick Favre explique au conseil municipal que les brigades vertes interviennent tous les ans sur la commune. Il propose de reconduire leur action sur l'année 2016 pour 2 jours, période mars avril, et ce, pour le nettoyage du « Pont du Diable » et le cheminement piéton qui va de l'église à la Grange Charton. Il précise que les interventions de ces équipes représentent un coût forfaitaire de 40€/équipe/jour, auxquelles il convient d'ajouter les repas de midi. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'intervention des brigades vertes en 2016 pour les chantiers cités ; fixe la durée à 2 jours aux alentours de mars avril ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Bâtiments

Travaux éligibles au dispositif Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, fait part au conseil municipal que la proposition du SYDER consistant à confier au Syndicat la démarche de validation et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son propre patrimoine.

Il rappelle que les CEE sont un dispositif national obligeant les vendeurs d'énergie -appelés « Obligés » - à soutenir des actions de maîtrise de l'énergie (isolation des combles, installation de vitrages performants, ...) réalisées notamment par les collectivités territoriales.

Des fiches standardisées permettent de définir les conditions d'éligibilité d'une opération à ces certificats et le nombre de CEE attribués selon les investissements réalisés. Ces CEE obtenus sont achetés par les « Obligés » à qui l'Etat fixe des volumes à récupérer sous peine de pénalités.

Pour pouvoir déposer en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait, entre autres possibilités :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Former une personne pour conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs,
- Contractualiser avec un « obligé » pour l'achat des CEE délivrés.

Pour faciliter ces démarches, il est possible de confier à un dépositaire le soin d'enregistrer et valoriser des CEE.

En adéquation avec ses statuts stipulant qu'il « peut être notamment négociateur pour l'obtention de certificats d'économie d'énergie » (art.3.1 Activités complémentaires aux compétences), le SYDER propose une telle offre, dans le cadre d'une démarche commune intéressant l'ensemble des syndicats d'énergies de la Région Rhône Alpes. Dans le cadre d'une phase expérimentale, cette valorisation est réservée aux communes adhérentes au service Conseil en Energie Partagé (CEP).

Le SYDER réservera aux communes la valorisation financière CEE obtenue selon les modalités définies par son comité syndical. Dans le cadre de la phase expérimentale, se terminant au plus tôt le 31 décembre 2015, le SYDER réservera en totalité les financements obtenus.

Pour précision, le dépôt effectif des dossiers pour l'obtention des CEE soit être effectué par le SYDER au plus tard un an après l'achèvement des travaux, ce délai incluant le temps nécessaire au montage administratif du dossier.

La commune garde une totale liberté de choix sur les opérations dont elle souhaite confier ses droits CEE au SYDER. Pour chaque opération, lorsque ce choix est arrêté, le transfert est exclusif et l'opération ne peut être revendiquée par une autre collectivité ou un autre organisme.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe pour confier au Syndicat départemental d'énergie du Rhône (SYDER) la démarche de validation des certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres. Prend acte que, dans le cadre de cet accord de principe, la commune garde une totale liberté de choix sur les opérations qu'elle souhaite effectivement transférer. Autorise Monsieur le Maire à confier au SYDER au cas par cas les opérations susceptibles de bénéficier de ce dispositif, selon les délais de déroulement de ces opérations et les modalités de valorisation financière proposées par le SYDER. Autorise Monsieur le Maire à signer avec le SYDER, une Convention de valorisation des CEE selon le modèle joint en annexe. Donne son accord pour que le SYDER soit dépositaire de la contrepartie financière versée dans le cadre de la valorisation financière obtenue, dont les modalités de reversement à la commune sont fixées par le Comité Syndical du SYDER. A ce titre, dans le cadre de la phase expérimentale de mise en place et de traitement des dossiers, définies jusqu'au 31 décembre 2015, le SYDER versera la totalité des financements obtenus. Dans le cas où, après cette date, le SYDER serait dans l'obligation de fixer des frais de gestion pour le traitement des dossiers, une nouvelle Convention pour la valorisation des CEE sera proposée à la commune. Prend acte que les opérations confiées au SYDER ne pourront être valorisées par le Syndicat que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis au SYDER par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis. Autorise Monsieur le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au SYDER qui se chargera de déposer les dossiers de demandes de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

Constitution d'un groupement de commande entre la CCSB et les communes pour la réalisation d'audits énergétiques globaux

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, explique au conseil municipal que, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial l'ancienne Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône (Ex CCBVS) avait réalisé un Audit Energétique Global (AEG) sur l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, sur l'éclairage public et sur le parc de véhicules de ses 11 communes membres.

En 2014, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) a été créée et le PCET(Plan Climat Energie Territorial) étendu, suite à la fusion de l'ex-CCBVS avec l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Beaujeu (ex-CCRB) et la commune de Cenves.

Afin de permettre à l'ensemble des communes de son territoire de connaître de manière approfondie son patrimoine et de les aider à l'améliorer, la CCSB a décidé de doter les 18 communes restantes d'un AEG.

Cet AEG sera, comme pour les 11 premières communes, une aide à la décision et un outil de planification qui permettra :

- D'identifier les potentiels de gisement d'économie d'énergie permettant de réaliser le facteur 4 (division par 4 des consommations énergétiques),
- D'évaluer le potentiel de recours aux énergies renouvelables sur ces bâtiments,
- De mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine communal et intercommunal,
- A terme de réaliser des économies financières.

La CCSB et les 18 communes concernées, dans le cadre d'une convention de groupement de commandes, sont maître d'ouvrage de cet audit dont les conclusions seront présentées et rendues à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires des bâtiments.

Ce montage est formalisé par la signature d'une convention de groupement de commandes présentée en annexe.

Après avoir entendu l'exposé de Georges Montel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un Audit Energétique Global. Autorise la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à prendre la coordination du groupement. Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à solliciter les subventions les plus larges possibles de tout partenaire financier pour l'étude, au nom de l'ensemble des collectivités signataires du groupement. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Approbation de l'intervention au bénéfice de la commune du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, expose au conseil municipal que, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés, à différents échelons, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

En partenariat avec l'ADEME et à la demande de trois territoires rhodaniens, dont la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, étroitement associés au montage du projet, le SYDER a ainsi mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'étude et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Georges Montel présente les différents points de la convention proposée.

Vu la délibération n° CS_2014_082 du Comité Syndical du 4 novembre 2014, portant approbation de la convention d'intervention du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER au bénéfice des communes membres du Syndicat,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire appel au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône pour bénéficier d'un conseil en énergie formalisé et structuré,

Après avoir entendu l'exposé de Georges Montel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Energie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

Cyberespace : Création d'une 2^{ème} session informatique (débutant) pour le Club Lou Gras'Motte

Annick Desplace, responsable du cyberespace, explique au conseil municipal que, suite à la demande de la présidente du Club Lou Gras'Motte pour bénéficier d'une nouvelle session informatique débutant, elle l'a rencontrée avec Isabelle Bonnet afin d'en définir les conditions. Cette nouvelle session serait proposée les jeudis matin de 9h00 à 11h00 pour un montant de 3,5 € les 2 heures. Un essai serait fait sur 3 mois, c'est-à-dire avril, mai et juin. En accord avec la présidente du Club, les cours informatiques seraient réglés à l'avance pour le mois.

Il est demandé si les aînés qui ne prennent pas leur carte d'adhérent au club Lou Gras'Motte peuvent bénéficier de cet atelier informatique débutant. Il est répondu que le tarif formation adulte à 6 € les 2 heures pourrait être appliqué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer cette nouvelle session le jeudi matin de 9h00 à 11h00, pour un coût de 3,5 € les 2 heures. Dit que cette session sera ouverte sous forme d'essai pour les mois d'avril, mai juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et 1 abstention, décide que les aînés qui ne sont pas adhérent au Club Lou Gras'Motte pourraient bénéficier de cet atelier au tarif de 6 € les 2 heures.

Commissions communales : personnes extérieures invitées

Commission urbanisme

Françoise Coquillion propose pour sa commission, François Désigaud, Blandine Tupinon et Aurélie D'Halluin. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et 2 abstentions, accepte de faire rentrer ces 3 personnes dans la commission.

Commission bâtiments, Patrimoine, cimetières

Georges Montel propose pour sa commission Stéphane Gardette. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer cette personne dans la commission.

Commission communication

Annie Coperet, propose pour sa commission, Marie-Andrée Labruyère. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer cette personne dans la commission.

Commission tourisme

Annie Coperet propose pour sa commission, Jean-François Gaudet et Frédéric Authier. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire rentrer ces 2 personnes dans la commission.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil qu'il a fait le tour des bâtiments communaux afin de pouvoir budgétiser les travaux 2016. Il faudrait rafraîchir le bureau de la directrice ainsi que certaines salles de classe à l'école, faire passer un conseiller en énergie pour l'ancienne école de Durette, rénover les murs du cimetière du bourg. L'ossature charpente bois de l'espace loisirs est à surveiller, car très abîmée. Le portail du cimetière du bourg doit être réparé prochainement.

Commission communication

Annie Coperet informe le conseil que le choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal a été fait. L'imprimeur retenu est DG Promo pour un bulletin 24 pages en 500 exemplaires pour un montant de 1 593,90 €.

Le Pêle-Mêle infos paraîtra prochainement.

La liste de distribution a été revue en prenant compte des remarques de chacun.

Pour toute information à faire paraître sur le site internet, merci de bien passer par le secrétariat de mairie.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil qu'une réunion avec les associations a eu lieu le samedi 13 février. Sur 26 associations communales seulement 11 étaient représentées et 3 excusées.

Il a rappelé à tous la règlementation des salles et bien précisé de passer par la mairie pour les réservations et les annulations. Il a informé les associations que la CCSB met à disposition des bennes lors de manifestations importantes et que la mairie a donc déjà signalé : la Fête des Crus, le Rallye des Vignes, le Bal du Lavoir et le Raid Bleu. Les coordonnées des responsables de ces associations ont été communiqués au service de la CCSB en charge de ce dossier.

Le Comité des Fêtes qui entrepose du matériel dans l'ancienne distillerie, souhaite savoir à qui appartient ce bâtiment. Il est répondu que celui-ci appartenait à la coopérative agricole qui n'existe plus. Une recherche sera faite par l'adjointe à l'urbanisme pour en connaître le propriétaire.

Le président du Comité des fêtes a précisé de nouveau, que lorsque l'espace loisirs est loué par la municipalité, les tables et les chaises ne font pas partie de la location car elles appartiennent au comité. Si les loueurs en ont besoin, ils doivent prendre contact avec Gérard Maître.

Denis Matray, chef des Pompiers, a alerté les élus sur le fait que les planches dans le jeu de boules sont devant les sorties de secours. Des fils de fer sont mis sur les portes entre le jeu de boules et le terrain de basket, la serrure ne fonctionnant plus, la porte côté nord est elle aussi attaché par du fil de fer.

Le représentant de la société de boules, a signalé des infiltrations aux fenêtres.

Les anciens combattants demandent à ce que le carré des « Poilus » au cimetière de Régnié-Durette soit délimité et nettoyé.

Le gérant du caveau a informé les associations que des réunions pouvaient être faites au caveau. Il suffit de demander les clés la veille.

Un membre du Cru a annoncé que la soirée cave et concert aurait lieu le 19 février et que le variateur des spots de la scène était à changer.

Le tennis souhaiterait des armoires supplémentaires dans le bureau de l'espace loisirs pour pouvoir ranger du matériel. Actuellement les balles sont dans les douches.

Beujolais Basket a signalé un dysfonctionnement avec les panneaux actuellement en place. Deux devis ont été reçus, un pour la réparation à 1 104 € TTC et l'autre pour la réparation et l'entretien à 1 604 € TTC. En attendant que les travaux soient effectués, des panneaux de basket ont été prêtés par le club, mais il s'avère que ces derniers rayent le sol.

Beujolais Basket a également fait une demande de label pour l'école de mini basket par la 2F2B. Pour l'obtenir, il va falloir prévoir l'installation de 2 panneaux réglables en hauteur. Un devis a été demandé.

Il a aussi été signalé que le sol de l'espace loisirs était glissant. Un essai avec un autre produit ménager sera tenté et un contact sera pris avec la société St Groupe afin de régler ce problème.

Un point sur le local matériel à la salle des fêtes a également été fait, ce local est très petit et il est très difficile de prendre les tables qui sont disposées sur 3 chariots. La commission verra s'il est possible de récupérer le 4^{ème} chariot en mettant le matériel de la gym sur des étagères.

Commission festivités

Annick Desplace informe le conseil que le repas des anciens aura lieu le dimanche 24 avril. Ce repas sera servi par Laetitia et Nicolas Audouard et l'animation sera faite par Jean-Pierre Genette.

La commission souhaiterait organiser un repas avec les conseillers et leurs conjoints. 2 dates ont été retenues le 14 mai et le 4 juin.

Commission finances

Jany Cancela informe le conseil qu'il a reçu un mail du Sou des Ecoles demandant à la commune la prise en charge financière de leur cabinet comptable, comme l'année précédente.

Le Sou des Ecoles a géré plus de 11 000 repas sur l'année 2015, soit une moyenne de 85,64 enfants par jour. Un courrier de félicitations leur sera envoyé pour la bonne gestion de la cantine.

Commission commerce

En ce qui concerne les « villages d'accueils », un travail sur les différentes fiches a débuté et le recensement des commerces devra être établi. Les commerçants en seront informés prochainement.

Ceux-ci sont par ailleurs inquiets sur la mise en conformité pour l'accessibilité de leur magasin dans le cadre de la réforme sur le handicap. La commune devra les aider à monter leurs dossiers.

Questions diverses

Pour le repas des anciens, les conseillers seront mis à contribution pour l'installation le samedi 23 avril.

Un conseiller s'étonne de ne pas avoir reçu la convocation du conseil municipal par courrier. Il lui est répondu qu'en décembre, une autorisation avait été signée par tous les conseillers pour recevoir les convocations par mail.

Un conseiller demande pourquoi il n'y a toujours pas eu de commission urbanisme. Il lui est répondu que la commission se réunira dans les 2 semaines à venir.

Une conseillère demande pourquoi le CCAS ne s'est pas encore réuni. Monsieur le Maire répond qu'il attend 2 réponses de personnes extérieures au conseil.

Une conseillère souhaiterait que chaque élu mette le logo de la fête des crus sous leur signature lors d'envoi de mail.

Un conseiller précise que le panneau du hameau des Bulliat a été retrouvé, il avait été enlevé pour être nettoyé, il sera remis prochainement. La croix du Py de Bulliat a besoin d'être restaurée, pour cela, la commune devra trouver une personne sachant souder la fonte.

Une réunion du Sybémol aura lieu le 29 février pour le vote du budget primitif.

Le recensement est terminé. Monsieur le Maire tient à remercier les agents recenseurs ainsi que l'accueil des habitants.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 29 mars 2016 à 18h00.

La séance est levée à 22h15